

Décret tertiaire suspendu : **tout le monde peut se Trumper**

CÉDRIC BOREL / Directeur de L'Institut pour la Performance du Bâtiment Le 04/07 à 10:59

## **Les péripéties juridiques d'un texte ne changent rien au sens de l'histoire et aux objectifs de la profession.**

Toute la France a vibré comme un seul homme derrière l'appel #Makeourplanetgreatagain. Toute ou presque : un décret du 10 mai dernier demandant à tous les bâtiments tertiaires de France d'une certaine surface de faire 25 % d'économies d'énergie d'ici 2020 a été suspendu partiellement suite à un recours issu de fédérations du commerce et de l'hôtellerie.

### PUBLICITÉ

Il s'agissait d'un texte préparé de longue date (2011) avec tous les professionnels du secteur, très peu contraignant : aucune sanction, des garde-fous économiques bien écrits (le ROI doit rester très favorable), une obligation de résultat et non de moyens, etc.

Sur la forme, la réglementation, lente à sortir, a ses habituels petits défauts : un premier délai sur la réalisation d'études préalables était irréaliste, comme un seuil d'exonération basé sur la consommation (un bâtiment peut consommer le double de son voisin parce qu'il travaille 24h/24, pas parce qu'il est mauvais, d'où l'impossibilité de le juger via un seuil absolu). L'attache de l'obligation "au bâtiment" (ne spécifiant pas s'il s'agit du propriétaire ou du locataire) laissait le partage de l'effort à la discrétion des acteurs. Pour un centre commercial, on pouvait comprendre que l'obligation portait sur le propriétaire du centre quand structurellement 75 % de la consommation se passe dans les boutiques.

Mais sur le fond, il n'était pas la peine d'attaquer un texte non coercitif dont on sait qu'il devra être réécrit par décades (c'est inscrit dans la loi) et pour lequel les entreprises engagées du commerce et des hôtels ont montré la voie.

Toutes les entreprises font des plans d'efficacité sur leur management, leur informatique, leur parc automobile, sur leur cœur de métier. Que recherchent-ils ? De la compétitivité. Généraliser 25 % d'économies dans les bâtiments tertiaires ? Les chiffres sont formels : ces pourcentages-là ne coûtent pas cher, les retours sur investissement sont extrêmement rapides, car il s'agit souvent de corriger des anomalies de fonctionnement et de pilotage des bâtiments. Les résultats du concours CUBE 2020 sont parlants. Parlons au DAF : ce sont des projets courts au Taux de Rentabilité Interne parfois bien supérieur à l'activité principale de l'entreprise.

La réglementation ne venait que généraliser les pratiques d'une majorité du secteur. Les propriétaires de plus de 100 millions de mètres carrés ont signé en 2013 avec les ministres une Charte Volontaire s'engageant à ces mêmes objectifs (1). Plus largement, de nombreux parcs tertiaires sont en marche et ne faibliront pas dans l'effort.

# Les Echos.fr

Mais il y a les autres. Or de nombreuses directions techniques attendaient ce texte pour défendre en interne, via leur tertiaire, un plus grand engagement de leurs entreprises dans les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.

Dès lors, cette attaque sur le décret est anachronique. Pour une gêne sur des modalités d'écritures sans conséquences pratiques ou économiques, on envoie au reste des obligés (bureaux, enseignement et bâtiments publics), préparés et volontaires, un signal contradictoire quand par ailleurs la France affirme avec puissance, avec tous ses partenaires internationaux, le respect de l'Accord de Paris.

Tout le monde peut se Trumper ? Rien ne sert de lutter contre le sens de l'histoire et l'Europe continue par ailleurs continue à nous préparer un avenir meilleur. Vous souvenez-vous de l'objectif "3 x 20" en 2020 ? 20 % d'efficacité énergétique en Europe, 20 % d'énergies renouvelables dans l'énergie consommée, 20 % de réduction des gaz à effets de serre en 2020 ? Dans le paquet législatif "Énergie Propre pour tous les Européens", retenez juste qu'il est en passe de devenir, grâce à l'action de la France et dans le même ordre, un 30 x 30 x 40 % en 2030.

#Makeourplanetgreatagain : le tertiaire, en pleine mutation d'innovation, y prendra sa part. C'est ce qui le rend attractif et passionnant pour les jeunes générations.

Cédric BOREL

Directeur de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment

(1) [Charte Volontaire pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés](#) , mis en oeuvre par le Plan Bâtiment Durable présidé par Philippe Pelletier.

(2) [Article de Catherine SABBAN, Les Echos, sur le Décret Tertiaire](#) .

[@cedricborel](#)

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-171627-decret-tertiaire-suspendu-tout-le-monde-peut-se-trumper-2099680.php#Ax6tyq1sh0eIJsBM.99>